

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DAC 235** Subventions (6.000 euros) aux associations Zbellissime et Art Convergences.

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de deux subventions aux associations Zbellissime et Art Convergences ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Zbellissime, 17 rue Claude Pouillet, 75014 Paris, au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. 2016\_08139 n° simpa 187067.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Art Convergences, 1 route de Romainville, 78470 Milon la Chapelle, au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. 2016\_08169 n° simpa 187064.

Article 3 : La dépense correspondante soit 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**